

*Anti-inflation—Loi***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA LOI ANTI-INFLATION

PÉTITION VISANT À ABANDONNER LES CONTRÔLES LE 30 JUIN 1977

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Stevens:

En conformité des dispositions du chapitre 75, tel que modifié, Statuts du Canada 1974-1975-1976, avis de la motion suivante est donné: «Que l'application de la Loi anti-inflation, chapitre 75, Statuts du Canada 1974-1975-1976, modifiée par le chapitre 98, Statuts du Canada 1974-1975-1976, cesse le trentième jour de juin 1977.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai signalé que je voulais parler de la résolution envisagée sous quatre angles, le premier concernant le programme même.

Évidemment la meilleure façon d'examiner le programme est de le placer dans le contexte où se trouvait le Canada vers la fin de l'été et à l'automne de 1975 lors de son entrée en vigueur. Comme à ce moment-là certains prix que depuis deux ans le Canada et d'autres pays avaient réussi à contenir se sont mis à monter en flèche et que nous avons connu par ailleurs certaines réductions, tout laissait à penser que nous aurions une inflation sans cesse croissante. Ceux qui réclamaient des hausses de prix ou de salaire ne le faisaient pas seulement pour parer à la hausse de l'indice des prix à la consommation pour la période précédente mais bien souvent pour faire face aux autres hausses du taux d'inflation qu'ils prévoyaient. Il régnait alors un climat d'envie, de revendications jalouses basées autant sur la situation du voisin que sur les besoins réels.

Le taux d'inflation était alors de 10.6 p. 100, le taux annuel des salaires la première année, de 20 p. 100, et les coûts unitaires de main-d'œuvre, de 15.2 p. 100. Les revendications salariales de négociations collectives au cours des dernières semaines de septembre et au début d'octobre avaient grimpé à 50 et 60 p. 100. Les discussions en vue d'en arriver à un consensus, qui eurent lieu au cours de l'hiver et du printemps précédents, entre mon prédécesseur et d'autres collègues et certains des principaux artisans des décisions d'ordre économique au Canada avaient révélé qu'il était difficile d'obtenir de la part des interlocuteurs qu'ils acceptent volontairement des restrictions pour combattre les poussées inflationnistes.

Les principaux groupes consultés avaient manifesté leur méfiance à l'égard des restrictions volontaires allant même jusqu'à soupçonner que, s'ils s'imposaient des restrictions, certains autres groupes importants ne seraient peut-être pas d'accord.

Dans les circonstances, il était clair que seul un programme de restrictions obligatoires devait être imposé à cette grande puissance économique—les grandes sociétés, les principaux syndicats, le secteur public, les membres des professions libérales—pour freiner le tourbillon de l'inflation qui nous emportait.

Je crois qu'il est juste de dire que le programme a réussi à calmer la psychose inflationniste. Dès le début du programme, il était évident qu'on ne parviendrait pas à contrôler vraiment

[M. l'Orateur suppléant.]

les prix de certains produits tels que les aliments, l'énergie et les articles importés. Les États-Unis ont tenté d'inclure le contrôle du prix des aliments dans leur programme, mais cela n'a réussi qu'à faire monter les prix et à réduire les approvisionnements.

On savait que certains facteurs économiques tels que les fluctuations du cours du dollar canadien ou des taux d'intérêt ne pouvaient pas être contrôlés. Mais, conscients de ces limites, nous avons décidé de freiner les ambitions des puissants de notre société et l'on peut dire que ce programme a réussi de ce côté-là. Le taux d'inflation est passé de 10.6 p. 100 à 6.2 p. 100, en octobre 1976. Et si on utilise le même indice—au lieu d'en prendre un autre comme l'a fait le député—le taux d'inflation est actuellement de 7.6 p. 100. Grâce surtout à des réductions du prix des aliments, réductions importantes et significatives, la courbe de croissance des prix s'est infléchie.

● (2010)

Il convient de faire remarquer, à propos du prix des aliments, que 60 p. 100 du coût des aliments qu'absorbe directement le consommateur au niveau du commerce de détail se compose des coûts de transformation, d'emballage, de transport et de vente au détail, et que le programme de lutte contre l'inflation a réussi à restreindre ces hausses de coûts, de sorte que les consommateurs ont bénéficié de ces baisses réelles de prix. Le prix des aliments a augmenté à nouveau, en raison surtout de pénuries résultant de mauvaises récoltes à l'étranger, mais nous avons lieu d'espérer qu'avec des conditions favorables au Canada, certaines de ces hausses pourront être renversées.

Le point essentiel à comprendre, tant en ce qui concerne le programme qu'en ce qui concerne l'inflation en général dans les années à venir, c'est que ce ne sont pas tous les éléments de la chaîne des coûts et des prix qui peuvent être assujettis aux mesures de contrôle. Les hausses du coût réel de certaines choses sont inévitables, des choses comme l'énergie ou les aliments en période de pénurie ou, comme l'a mentionné le député d'Oshawa-Whitby (M. Broadbent) cet après-midi, les produits d'importation; ce sont tous là autant de cas dans lesquels la collectivité n'a d'autres choix que de payer plus cher. Nous pouvons en revanche réglementer au pays les traitements et les salaires, et, dans le cas du secteur commercial, les marges accrues de profit.

M. Clarke: Mais cela ne s'applique pas au gouvernement.

M. Macdonald (Rosedale): Le programme n'a pas causé de difficultés au travailleur; c'est là, à mon avis, un fait important à signaler. Par exemple, le salaire moyen s'est accru en 1976 de 10 p. 100, et l'indice des prix à la consommation a été cette année-là de 6.5 p. 100; donc, le salaire moyen du travailleur a augmenté de 3 à 4 p. 100 au cours de l'année. Dès lors, la hausse du coût de la vie ayant ralenti, l'ensemble de la collectivité en a donc véritablement profité. Mais il faut comprendre en même temps que certains facteurs, comme la hausse du prix des produits alimentaires, entraîneront des frais supplémentaires à la population. A mon avis, nous ne pouvons promettre à la population qu'elle pourra jouir de tous les avantages d'une baisse des prix, par exemple, la baisse du prix des produits alimentaires dans une certaine mesure, et être protégée en même temps des hausses susceptibles de se produire. La paie que le travailleur ramènera à la maison sera sujette à des fluctuations. Mais l'important, c'est de maintenir